



Depot de bilan ou liquidation

Par **taina**, le **06/12/2013 à 12:58**

[fluo]bonjour[/fluo]
voilà mon entreprise où je suis en cdi depuis 2 ans et en depot de bilan enfin un truc comme ça j'y connaît pas grand chose alors qu'est-ce que je fais j'attends que ça ferme ou je prend les devants et quoi faire comment faire? aidez-moi expliquer moi

Par **moisse**, le **06/12/2013 à 15:28**

Bonjour,
Qu'est-ce que vous entendez par prendre les devants ?
Le dépôt de bilan se traduit par la nomination d'un administrateur provisoire et une décision, soit de continuation d'activité, soit par une liquidation de biens.
Il faut donc savoir à quel stade est la procédure, s'il existe un administrateur, si un représentant des salariés a été nommé...